



Numéro 7 2014-2015

Message de la présidente

Le 31 mars 2015 marque l'échéance de notre convention collective. Depuis bientôt un an, nous travaillons avec vous à préparer la négociation et ce, par différents moyens, entre autres, la consultation et les rencontres d'information. Présentement, tout nous laisse croire que le gouvernement actuel souhaite ralentir le processus.

Nous devons donc être persévérants et constants dans nos actions afin que notre détermination à conclure une entente soit remarquée! Je vous invite donc à la mobilisation.

Chaque petit geste peut changer le monde!

Annie Boily

Affectation secteur des services directs aux élèves

La séance se tiendra les 29-30 juin et 1^{er} juillet 2015 au siège social de la commission scolaire.

La période de préqualification sera du 4 au 14 mai 2015. Pour cette étape, **vous devez vérifier si vous êtes bien inscrit(e), aux bons endroits sur la fiche de préqualification qui sera affichée dans votre école.** S'il y a des erreurs ou que vous voulez apporter des changements, vous devez remplir le formulaire d'éligibilité de la commission scolaire et fournir votre diplôme, relevé de notes ou toutes autres pièces originales justifiant vos qualifications. Vous **devez les remettre, pour authentification, à madame Isabelle S. Poulin** en vous présentant au siège social de la commission scolaire au 1925, 118^e rue Saint-Georges. Vous pouvez joindre madame Poulin à compter du 4 mai 2015 au 418 228-5541, poste 2571.

Si vous pensez choisir une tâche complémentaire en service de garde, vous devez vérifier **votre préqualification en service de garde, car la carte de secourisme a une date d'échéance.**

Mouvement de personnel secteur général

Le mouvement de personnel secteur général aura lieu le 1^{er} juin 2015.

Rencontre des agents de liaison le 17 mars 2015

Trente-trois membres ont participé à cette rencontre qui avait lieu au Baril Grill à Saint-Georges. La formation, qui portait sur les rôles et fonctions des agents de liaison et sur le rôle de l'exécutif, a été donnée par la Centrale des syndicats du Québec.



Merci pour votre participation!

Ajustement de salaire au 31 mars 2015



Les conventions collectives 2010-2015 des secteurs public et parapublic prévoient un ajustement salarial maximum de 1% applicable à compter du 31 mars 2015. Cet ajustement sera versé dans la mesure où la somme des paramètres salariaux octroyés pendant la durée de la convention aura été inférieure à la croissance des prix à la consommation (IPC) au cours de la même période.

En conclusion, nos salaires seront majorés à compter du 31 mars 2015.

Tournée SPSS

Les 11 et 19 mars, nous avons rencontré nos membres au Siège social de la CSBE et le 25 mars, nous avons visité le CEA Monseigneur-Beaudoin et la polyvalente de Saint-Georges. Les membres de l'exécutif considèrent qu'il est important de se rendre dans les milieux et ainsi rencontrer les membres et répondre à leurs questions.

Résultats du sondage sur la fusion des commissions scolaires

Le résultat du sondage démontre que vos inquiétudes se retrouvent à tous les niveaux : 20 % des inquiétudes concernent les listes de priorité et d'ancienneté; 19 %, à égalité, se retrouvent le mouvement de personnel (secteur général et services directs aux élèves), la clause du 50 km ainsi que la sécurité d'emploi. La qualité des services offerts vient en 3^e position à 12 %, ainsi que le déplacement du siège social qui représente 10 % des inquiétudes.

Nous vous remercions de votre participation. Nous vous tiendrons au courant dès que nous aurons des nouvelles à vous communiquer à propos de ces sujets.

Page Facebook du SPSS SPSS de la CSBE-CSQ

Nous vous invitons à nous suivre sur notre page Facebook! N'hésitez pas à nous envoyer des photos des actions de mobilisation dans votre établissement. Vous y trouverez plusieurs nouvelles sur l'évolution de la négo.

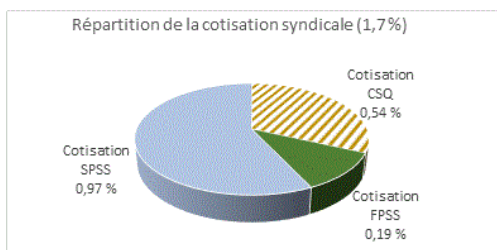
Écrivez-nous!



Saviez-vous que...

Le SPSS représente 52 classes d'emplois différentes réparties dans 72 établissements. Nous sommes affiliés à la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ).

Voici la répartition de la cotisation syndicale ainsi que ses **principales utilités*** :



Cotisation pour la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

- Rémunération (ex. : exécutif, conseillers, avocats, économiste)
- Instances (ex. : conseil général, conseil général de négociation, congrès de la CSQ)

Ces personnes et ces instances jouent un rôle pour des sujets qui touchent directement les membres, tels que :

- Assurances (mise en place de différents régimes adaptés aux besoins des membres, formation, analyse des régimes)
- Droits parentaux (rencontres d’information, sessions de formation, élaboration de documents, conseils et outils pour tirer les meilleurs avantages possibles du RQAP, analyse des régimes)
- Retraite (information, accompagnement et appui, représentation à différents comité du RREGOP, analyse des régimes)
- Salaire (recherche et étude sur les revendications salariales, par exemple)
- Équité salariale (support, conseil dans l’application de la Loi sur l’équité salariale, comité de coordination des plaintes)
- Santé et sécurité (défense des droits (services juridiques, service conseil, recherche de jurisprudence), formation, élaboration de recherches)
- Négociations de la convention collective

Cotisation pour la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS)

- Rémunération (ex. : exécutif, conseillers, équipe de négociation)
- Instances (ex. : conseil fédéral, congrès de la Fédération)

Au niveau de la FPSS, d’autres personnes viennent ajouter leur expertise pour le personnel de soutien scolaire, notamment pour :

- Application de la convention collective
- Accompagnement dans les griefs, préparation des journées d’arbitrage
- Conseils juridiques et techniques
- Support pour toute contestation (invalidité, accident du travail, expertise médicale, etc.)


Cotisation pour le Syndicat du personnel de soutien scolaire de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin (SPSS)

Le syndicat local a donc le devoir de représenter les membres pour tous ces sujets, et donc les principales dépenses y sont liées :

- Libérations, rémunération et charges sociales, frais de représentation et de déplacement

(ex. : exécutif, secrétariat du bureau, journées de préparation d’audition et journées d’arbitrage, rencontre des agents de liaison, Commission des relations du travail, instances syndicales incluant les frais de chambre, de déplacement et de repas liés à la politique financière, tournées d’établissement, toute autre activité liée à l’organisation syndicale)

*Ces informations ne sont pas exhaustives : d’autres utilités viennent se greffer dans l’utilisation de la cotisation syndicale.

<p>Comité de vie professionnelle des services de garde</p> <p>Une rencontre a eu lieu le 13 mars 2015. Un sondage concernant les éducatrices en service de garde ainsi que les techniciennes en service de garde sera acheminé prochainement dans votre établissement. Nous comptons sur votre participation!</p> 	<p>Pétition en ligne</p> <p>Une pétition est en cours actuellement pour le soutien en milieu scolaire aux enfants à besoins particuliers: http://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-5087/index.html.</p>	<p>Site Internet du SPSS</p> <p>Nous vous invitons à le consulter!</p> <p>Vous y trouverez : l’Écho du soutien, les offres patronales, les demandes syndicales, des formulaires, l’Info-négo de la CSQ, l’Info-négo du FPSS, l’adresse Facebook.</p>
--	---	---



Faites partie de la Communauté des conducteurs vigilants de La Personnelle, grâce à Ajusto.

La Personnelle s’engage à rendre les routes plus sûres en offrant **Ajusto**^{MC}. Ce programme d’assurance basé sur l’usage vous permet de suivre en tout temps vos habitudes de conduite sur votre téléphone intelligent et de les améliorer.

Demandez une soumission et commencez à économiser

lapersonnelle.com/ajusto

1 855 801-8830

Assureur choisi par la CSQ



Assurances auto, habitation et entreprise



Ajusto est souscrit auprès de La Personnelle qui désigne La Personnelle, assurances générales inc. au Québec. ^{MC}Ajusto est une marque de commerce de Desjardins Assurances générales inc., utilisée avec permission par La Personnelle, assurances générales inc.. Les économies correspondent à un pourcentage accordé sur la majorité de la prime. Notez qu’elles seront automatiquement appliquées à celle-ci lors du renouvellement. Certaines conditions, exclusions et limitations s’appliquent.